

DESTINATAIRE

A l'attention des membres du Conseil Municipal

**À Moirans-en-Montagne
Le 19 novembre 2024**

Objet : Convocation

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Vous êtes cordialement invité(e) à prendre part à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la mairie, en salle du Conseil, le :

Lundi 25 novembre 2024 à 18h30.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Affaires générales et finances

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2024
- Appel à projets 2025 (DETR-DSIL)
 - o Aménagement des espaces publics - Tranche 6 (rue des Sports) : approbation du plan de financement
 - o Aménagement des espaces publics Tranche 7 (rues Roussin – Pasteur – Lavoisier) : approbation du projet et plan de financement
- Cinéma François Truffaut : choix du mode de gestion
- Tarification eau potable : redevance performance du réseau
- Produits locaux non soldés : liquidation restaurant La Prise d'eau

2. Terre d'Emeraude Communauté - Affaires générales

- Informations diverses

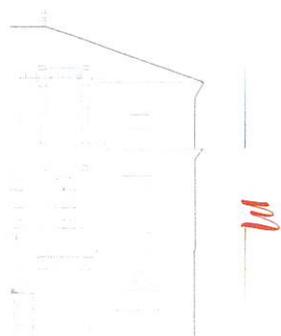
3. Avancement des travaux des commissions communales

Commission Etat-Civil - Affaires Sociales

- Colis de Noël

Commission Education - Culture - Vie associative et sportive

- Noël au Pays du Jouet et spectacles scolaire Noël



Mairie

2, place Robert Monnier – 39260 Moirans-en-Montagne
03.84.42.01.58 – contact@moiransenmontagne.fr

www.moiransenmontagne.fr

Commission Travaux – Urbanisme – Environnement

- Point sur les travaux en cours

Commission Cadre de Vie – Relations Commerces et Artisanat

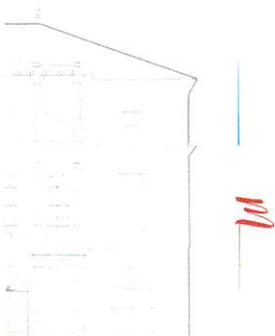
- Plan de gestion des espaces verts
- Décorations de Noël et challenge Daniel Combe

4 - Questions diverses et communications

En vous remerciant de votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, et Cher(e) Collègue, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**Le Maire
Grégoire LONG**



PROCURATION

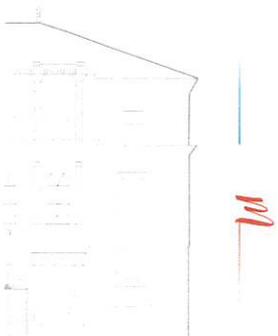
Le conseiller empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom (art. L 2121-20 du code général des collectivités territoriales).

Un même conseiller peut être porteur d'un seul pouvoir.

Le pouvoir écrit comporte la désignation du mandataire et l'indication de la ou des séances pour lesquelles le mandat est donné.

Je, soussigné(e), conseiller municipal de la commune de Moirans-en-Montagne, empêché d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le lundi 25 novembre 2024 à la salle du Conseil Municipal, déclare donner pouvoir à mon collègue Mme ou M. pour voter en mon nom au cours de ladite séance.

Signature



Mairie
2, place Robert Monnier – 39260 Moirans-en-Montagne
03.84.42.01.58 – contact@moiransenmontagne.fr

www.moiransenmontagne.fr

